

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 27 février 2009 portant nomination à la Commission nationale
de qualification de première instance en médecine générale**

NOR : SASH0930202A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;
Vu la proposition faite par le Conseil national de l'ordre des médecins le 16 octobre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé à la Commission nationale de qualification de première instance en médecine générale, en qualité de représentant de l'ordre des médecins : le professeur Charles HONNORAT, membre suppléant.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 27 février 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME